

REITMANS

(CANADA) LIMITÉE

États financiers consolidés
Exercices clos le 28 janvier 2017 et le 30 janvier 2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Reitmans (Canada) Limitée

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Reitmans (Canada) Limitée, qui comprennent les bilans consolidés au 28 janvier 2017 et au 30 janvier 2016, les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Reitmans (Canada) Limitée au 28 janvier 2017 et au 30 janvier 2016, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).



Montréal, Canada
Le 29 mars 2017

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A122264
KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L., est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

Pour les exercices clos le 28 janvier 2017 et le 30 janvier 2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Note(s)	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Ventes		951 989 \$	937 155 \$
Coût des biens vendus	5	429 606	410 035
Marge brute		522 383	527 120
Frais de vente et de distribution		478 541	498 650
Charges administratives		42 824	46 154
Résultat des activités d'exploitation		1 018	(17 684)
Produits financiers	17	12 820	7 998
Charges financières	17	2 716	16 443
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat		11 122	(26 129)
(Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat	9	(190)	1 426
Bénéfice net (perte nette)		10 932 \$	(24 703) \$
Bénéfice (perte) par action	18		
De base		0,17 \$	(0,39) \$
Dilué(e)		0,17	(0,39)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
 Pour les exercices clos le 28 janvier 2017 et le 30 janvier 2016
 (en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Bénéfice net (perte nette)		10 932 \$	(24 703) \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui sont reclassés ou qui sont susceptibles d'être reclassés dans le résultat net			
Couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 2 889 \$; 564 \$ en 2016)	14	(7 924)	1 488
Écarts de conversion	14	203	(395)
		<u>(7 721)</u>	1 093
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net			
Gain actuariel au titre du régime à prestations définies (après impôt de 384 \$; 837 \$ en 2016)	13	1 039	2 355
Total des autres éléments du résultat global		<u>(6 682)</u>	3 448
Résultat global total		<u>4 250 \$</u>	<u>(21 255) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
BILANS CONSOLIDÉS

Au 28 janvier 2017 et au 30 janvier 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2017	2016
ACTIFS			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	120 265 \$	118 595 \$
Titres négociables	24	54 764	45 189
Clients et autres débiteurs		4 256	4 103
Actif financier dérivé	24	1 386	14 405
Impôt sur le résultat recouvrable		3 480	3 301
Stocks	5	146 059	124 848
Charges payées d'avance		6 846	8 921
Total des actifs courants		<u>337 056</u>	<u>319 362</u>
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations corporelles	6	124 106	134 363
Immobilisations incorporelles	7	23 110	24 347
Goodwill	8	38 183	38 183
Impôt sur le résultat différé	9	25 891	25 828
Total des actifs non courants		<u>211 290</u>	<u>222 721</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>548 346 \$</u>	<u>542 083 \$</u>
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et autres créditeurs	10	114 254 \$	98 135 \$
Passif financier dérivé	24	3 160	1 816
Produits différés	11	21 478	19 325
Partie courante de la dette à long terme	12	1 655	1 896
Total des passifs courants		<u>140 547</u>	<u>121 172</u>
PASSIFS NON COURANTS			
Autres créditeurs	10	7 186	8 112
Crédits différés au titre des contrats de location		8 230	10 640
Dette à long terme	12	–	1 655
Passif au titre des retraites	13	18 869	19 336
Total des passifs non courants		<u>34 285</u>	<u>39 743</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	14	38 397	38 397
Surplus d'apport		9 769	9 007
Résultats non distribués		326 675	327 370
Cumul des autres éléments du résultat global	14	(1 327)	6 394
Total des capitaux propres		<u>373 514</u>	<u>381 168</u>
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		<u>548 346 \$</u>	<u>542 083 \$</u>

Engagements (note 16)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil,

(signé) Jeremy H. Reitman, administrateur

(signé) Bruce J. Guerriero, administrateur

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos le 28 janvier 2017 et le 30 janvier 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 31 janvier 2016		38 397 \$	9 007 \$	327 370 \$	6 394 \$	381 168 \$
Bénéfice net		–	–	10 932	–	10 932
Total des autres éléments du résultat global	13, 14	–	–	1 039	(7 721)	(6 682)
Résultat global total pour l'exercice		–	–	11 971	(7 721)	4 250
Charge de rémunération fondée sur des actions	15	–	762	–	–	762
Dividendes	14	–	–	(12 666)	–	(12 666)
Total des apports des (distributions versées aux) propriétaires de la société		–	762	(12 666)	–	(11 904)
Solde au 28 janvier 2017		38 397 \$	9 769 \$	326 675 \$	(1 327) \$	373 514 \$
Solde au 1^{er} février 2015		39 227 \$	8 014 \$	368 581 \$	5 301 \$	421 123 \$
Perte nette		–	–	(24 703)	–	(24 703)
Total des autres éléments du résultat global	13, 14	–	–	2 355	1 093	3 448
Résultat global total pour l'exercice		–	–	(22 348)	1 093	(21 255)
Contrepartie en trésorerie à l'exercice d'options sur actions	14	2	–	–	–	2
Annulation d'actions aux termes du programme de rachat d'actions	14	(832)	–	–	–	(832)
Charge de rémunération fondée sur des actions	15	–	993	–	–	993
Dividendes	14	–	–	(12 782)	–	(12 782)
Prime au rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote	14	–	–	(6 081)	–	(6 081)
Total des (distributions versées aux) apports des propriétaires de la société		(830)	993	(18 863)	–	(18 700)
Solde au 30 janvier 2016		38 397 \$	9 007 \$	327 370 \$	6 394 \$	381 168 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos le 28 janvier 2017 et le 30 janvier 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2017	2016
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net (perte nette)		10 932 \$	(24 703) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et pertes de valeur nettes	6, 7	44 249	45 534
Dépréciation du goodwill	8	–	4 243
Charge de rémunération fondée sur des actions	15	1 277	993
Variation nette de la juste valeur des titres négociables	17	(9 575)	16 157
Variation nette de la juste valeur des dérivés		–	12 335
Variation nette du transfert vers les stocks de la perte (du profit) réalisé(e) sur les couvertures de flux de trésorerie		3 549	(2 334)
Perte (profit) de change		3 915	(2 353)
Produits d'intérêts et de dividendes, montant net	17	(3 075)	(2 860)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	9	190	(1 426)
		51 462	45 586
Variations dans ce qui suit :			
Clients et autres débiteurs		(71)	(223)
Stocks		(21 211)	(18 408)
Charges payées d'avance		2 075	3 227
Fournisseurs et autres créditeurs		15 877	6 099
Passif au titre des retraites	13	956	560
Crédits différés au titre des contrats de location		(2 410)	(2 538)
Produits différés		2 153	(1 748)
		48 831	32 555
Intérêts payés	17	(170)	(286)
Intérêts reçus		706	650
Dividendes reçus		2 457	2 515
Impôts sur le résultat reçus		2 511	1 914
Impôts sur le résultat payés		(438)	(2 578)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		53 897	34 770
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	6, 7	(34 370)	(33 354)
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles et incorporelles	6, 7	416	63
Achats de titres négociables		–	(5 660)
Produit tiré de la vente de titres négociables		–	1 678
Produit tiré de la vente de marques de commerce		–	1 038
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement		(33 954)	(36 235)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes payés	14	(12 666)	(12 782)
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote, aux fins d'annulation	14	–	(6 913)
Remboursements sur la dette à long terme	12	(1 896)	(1 780)
Produit de l'émission d'actions	14	–	2
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement		(14 562)	(21 473)
(PERTE) PROFIT DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DÉTENUE EN DEVISE		(3 711)	1 620
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		1 670	(21 318)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		118 595	139 913
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		120 265 \$	118 595 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 23)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos le 28 janvier 2017 et le 30 janvier 2016
(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Reitmans (Canada) Limitée (la « société ») est une société domiciliée au Canada et elle a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse enregistrée de la société est le 155, rue Wellington Ouest, 40^e étage, Toronto (Ontario) M5V 3J7. La principale activité de la société est la vente au détail de vêtements pour dames.

2. RÈGLES DE PRÉSENTATION

a) Exercice

La date de clôture de l'exercice de la société coïncide avec le samedi le plus près de la fin du mois de janvier. Toute référence à 2017 et à 2016 correspond respectivement aux exercices clos le 28 janvier 2017 et le 30 janvier 2016.

b) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou « IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers de l'exercice à l'étude.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration en date du 29 mars 2017.

c) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments importants suivants :

- les titres négociables et instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- le passif au titre des retraites est comptabilisé comme étant la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les montants des présents états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, à l'exception des montants par action.

e) Estimations, jugement et hypothèses

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience historique, d'autres facteurs pertinents et les attentes par rapport à l'avenir et sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont revues ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit :

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

i) Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles comprennent la formulation d'hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures, des taux de mortalité et des augmentations de prestations futures. Du fait de la nature à long terme des régimes, ces estimations sont assujetties à un degré élevé d'incertitude.

ii) Cartes-cadeaux, points et primes de fidélisation

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. La société produit une estimation à l'égard des cartes-cadeaux pour lesquelles elle a des raisons de croire qu'elles ne seront pas encaissées en se fondant sur les modalités des cartes-cadeaux et les tendances d'encaissement passées. Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés en tant que composante distincte des produits et sont différés à la date de la vente initiale. Les produits sont comptabilisés une fois que les points et les primes de fidélisation sont utilisés et que la société a rempli son obligation. Le montant des produits différés est évalué en fonction de la juste valeur des points et des primes de fidélisation accordés et tient compte du pourcentage d'utilisation estimé.

iii) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. À cette fin, la société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises vendues au rabais en deçà de leur coût.

iv) Perte de valeur sur des actifs

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. En ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, des tests de dépréciation sont effectués au moins une fois l'an. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

Jugements posés relativement aux méthodes comptables appliquées

i) Instruments financiers

La société ne comptabilise pas distinctement les dérivés liés au change intégrés libellés en dollars américains dans ses contrats d'achat de marchandises conclus auprès de fournisseurs qui sont situés dans des pays où, selon la société, le dollar américain est couramment utilisé.

Jugements posés relativement au regroupement des secteurs d'exploitation

i) Secteurs d'exploitation

La société pose un jugement lorsqu'elle évalue les critères de regroupement des secteurs d'exploitation. Pour déterminer les secteurs à présenter de la société, cette dernière a recours au processus établi dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, laquelle comprend l'identification du principal décideur opérationnel, soit le chef de la direction, la détermination des secteurs d'exploitation et le regroupement des secteurs d'exploitation. Il a été déterminé que les secteurs d'exploitation de la société, avant le regroupement, correspondent aux six bannières de la société : Reitmans, Penningtons, Addition Elle, RW & CO., Thyme Maternité et Hyba. La rentabilité de chacun de ces secteurs d'exploitation est passée en revue par le principal décideur opérationnel et cette information est utilisée pour assurer l'attribution de ressources adéquates à chacun des secteurs de la société. Comme les secteurs d'exploitation de la société présentent des caractéristiques économiques, des clientèles (féminines, principalement) et des produits (vêtements pour dames, principalement) qui sont tous trois de nature similaire, la société a regroupé ses secteurs d'exploitation en un seul secteur à présenter. La similitude des caractéristiques économiques s'explique par le fait que les activités des secteurs d'exploitation de la société ont surtout trait aux vêtements pour dames, qu'elles sont principalement menées au Canada et que, par conséquent, elles subissent les mêmes pressions économiques. Les secteurs d'exploitation de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment au niveau des prix, des produits novateurs et des sélections de produits, de la part de concurrents existants et de nouveaux venus sur le marché. Par ailleurs, les secteurs d'exploitation partagent entre eux des fonctions communes et centralisées, dont les fonctions de distribution et de technologie de l'information.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

a) Adoption de nouvelles normes comptables

Initiative concernant les informations à fournir (modifications de l'IAS 1)

Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de son programme majeur d'amélioration de la présentation et de l'information à fournir dans les rapports financiers. Les modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Ces modifications n'ont pas nécessité de changement important de la présentation et des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés de la société.

b) Nouvelles normes comptables et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 28 janvier 2017, et n'ont pas été appliquées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes et les normes et interprétations modifiées suivantes sont actuellement à l'étude :

IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), qui remplacera l'IAS 17, *Contrats de location* et les interprétations connexes. Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location en tant que contrat de location-financement ou en tant que contrat de location simple. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues. L'IFRS 16 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et devra être appliquée rétrospectivement. Une application anticipée est autorisée uniquement pour les entités qui ont adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »).

La société a effectué une évaluation provisoire de l'incidence éventuelle de l'adoption de l'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés. La société s'attend à ce que l'adoption de l'IFRS 16 ait une incidence importante, car elle comptabilisera de nouveaux actifs et passifs au titre de ses contrats de location simple pour les magasins de détail, les bureaux, les véhicules et le matériel. En outre, la nature et le calendrier des charges liées à ces contrats de location changeront puisqu'aux termes de l'IFRS 16 les charges liées aux contrats de location simple constatés selon le mode linéaire sont remplacées par une dotation aux amortissements pour l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts sur les obligations locatives.

La société n'a pas encore déterminé quelle méthode de transition elle appliquera ni si elle se prévaudra des exemptions facultatives ou des mesures de simplification prévues par la norme. La société compte fournir des informations additionnelles détaillées, entre autres sur la méthode de transition et sur toute mesure de simplification qu'elle choisira, et sur toute incidence financière quantitative estimée, et ce, avant l'adoption de l'IFRS 16.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15. Cette norme propose un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux méthodes de comptabilisation des produits, soit à un moment précis, soit progressivement. Ce modèle comprend une analyse des transactions en cinq étapes fondée sur les contrats et visant à déterminer si des produits ont lieu d'être comptabilisés et, le cas échéant, le montant et le moment de leur comptabilisation. De nouveaux seuils en matière d'estimations et de jugements ont été présentés, ce qui peut avoir des répercussions sur le montant comptabilisé et (ou) la date de comptabilisation. La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. L'IFRS 15 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant autorisée.

La société s'attend à ce que la mise en œuvre de l'IFRS 15 ait une incidence sur l'affectation des produits différés relativement à ses programmes de fidélisation de la clientèle. Le montant des produits qui sont différés est actuellement évalué selon la juste valeur des points et primes de fidélisation accordés, et tient compte du pourcentage d'utilisation estimé. Aux termes de l'IFRS 15, le montant de contrepartie sera réparti entre les primes accordées dans le cadre du programme de fidélisation et les biens sous-jacents à ces primes, en fonction de leurs prix de vente spécifiques relatifs. La société évalue actuellement l'incidence de ce changement sur ses états financiers consolidés.

La société s'attend également à ce que la mise en œuvre de l'IFRS 15 ait une incidence sur l'affectation des produits différés relativement aux cartes-cadeaux vendues. Pour le moment, la société produit une estimation à l'égard des cartes-cadeaux pour lesquelles elle a des raisons de croire qu'elles ne seront pas encaissées en se fondant sur les tendances d'encaissement passées. Aux termes de l'IFRS 15, si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilisera le montant qu'elle prévoit en produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits. La société évalue actuellement l'incidence de ce changement sur ses états financiers consolidés.

La société ne s'attend pas à ce que la mise en œuvre de l'IFRS 15 ait d'autres incidences importantes sur ses produits, cependant, l'évaluation détaillée est en cours.

Initiative concernant les informations à fournir (modifications de l'IAS 7)

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 7, *Tableaux des flux de trésorerie*, qui exigeront la présentation d'informations précises concernant les changements dans certains passifs du tableau des flux de trésorerie. Ces changements s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, l'adoption anticipée étant autorisée. La mise en œuvre de ces modifications ne devrait pas avoir une incidence importante sur la société.

IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation : des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation relative aux retenues d'impôt à la source; d'une modification des conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

c) Mode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales. Il existe une situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements des entités. La société réévalue le contrôle sur une base continue. Les filiales sont consolidées à la date à laquelle la société en obtient le contrôle, jusqu'à ce que ce contrôle cesse d'exister. Les périodes de présentation de l'information financière visées par les états financiers des filiales sont les mêmes que celles de la société. Les méthodes comptables des filiales correspondent aux méthodes employées par la société. Les soldes et les transactions intersociétés importants, ainsi que les produits et charges latents qui découlent de transactions intersociétés, ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

d) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Les autres éléments du bilan libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date à laquelle les diverses transactions ont lieu. Les produits et charges libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les profits et pertes résultant de ces conversions sont pris en compte dans le calcul du résultat net.

e) Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel.

Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis. Les améliorations d'aménagements sont amorties sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation ou la durée du contrat de location, selon la moindre des deux. Les immobilisations en attente de mise en service comprennent les dépenses engagées à ce jour relativement au matériel qui n'est pas encore prêt à être utilisé. L'amortissement des immobilisations en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été prévues. L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif, diminué de sa valeur résiduelle.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

- Bâtiments de 10 à 50 ans
- Agencements et matériel de 3 à 20 ans
- Améliorations d'aménagements de 6,7 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans le résultat net.

h) Goodwill

Le goodwill est évalué à la date d'acquisition par rapport à la juste valeur de la contrepartie transférée, diminué de l'actif net identifiable de la société ou des activités acquises. Le goodwill n'est pas amorti et est présenté au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

i) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les marques de commerce acquises et une évaluation de leur durée de vie utile est effectuée afin d'établir si elle est déterminée ou non.

Les immobilisations incorporelles acquises par la société et qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. L'amortissement des immobilisations incorporelles en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été prévues. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice que l'immobilisation incorporelle a pu se déprécier.

La durée d'utilité estimée pour la période en cours et les périodes comparatives est la suivante :

Logiciel	de 3 à 5 ans
----------	--------------

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les immobilisations incorporelles ayant des durées d'utilité indéterminées ne sont pas amortissables et sont soumises chaque année à des tests de dépréciation, ou plus souvent si des événements ou des circonstances laissent croire que l'immobilisation peut avoir subi une perte de valeur. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée doit être réexaminée chaque année pour déterminer si l'appréciation de durée d'utilité indéterminée continue d'être justifiée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée doit être comptabilisé de façon prospective. Les marques de commerce sont considérées comme ayant des durées d'utilité indéterminées.

j) Actifs loués

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple ou contrats de location-financement, selon la substance de la transaction au commencement du contrat. Le classement est réévalué si les modalités du contrat de location sont modifiées.

Les contrats de location aux termes desquels la société n'assume pas une part importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. La société exerce ses activités dans des locaux loués aux termes de contrats de location assortis de conditions diverses, qui sont comptabilisés comme contrats de location simple. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Lorsqu'un contrat de location comporte une clause d'indexation du loyer minimal fixe et prédéterminée, la société comptabilise les charges locatives connexes sur une base linéaire et, par conséquent, constate en tant que loyer différé l'écart entre la charge locative comptabilisée et les montants à payer aux termes d'un contrat de location; le loyer différé est inclus au bilan dans les fournisseurs et autres créditeurs. Les loyers éventuels (calculés sur la base des ventes) sont inscrits dans le résultat net pour la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les réductions données aux locataires sont constatées au bilan à titre de crédits différés au titre des contrats de location et amorties comme une réduction des frais de location sur la durée des contrats de location connexes.

k) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant, déterminé d'après une moyenne établie, ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant comprend le coût d'acquisition, les coûts de transport directement engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent et certains coûts du centre de distribution liés aux stocks. La société estime la valeur nette de réalisation comme étant le montant auquel les stocks devraient être vendus, dans le cours normal de ses activités, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, compte tenu des variations des prix de détail attribuables au caractère saisonnier.

l) Dépréciation

i) Actifs non financiers

Tous les actifs non financiers sont examinés chaque date de clôture afin de déterminer s'il est possible que la valeur comptable puisse ne pas être recouvrable. Si des indications de dépréciation sont identifiées, un test de dépréciation est effectué. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an à la date clôture de l'exercice et lorsqu'il existe un indice que l'actif a pu se déprécier. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actif, soit les « unités génératrices de trésorerie » ou « UGT ». Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs des UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT connexe excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de vente correspond au montant auquel un actif ou une UGT peut être vendu lors d'une transaction effectuée dans des conditions normales du marché entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de vente.

Pour les besoins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, chacun des magasins est géré à l'échelle de la société, et les rapports internes sont structurés de manière à mesurer la performance de chacun des magasins de détail. La direction a déterminé que ses unités génératrices de trésorerie sont identifiables au niveau de chaque magasin de détail individuel, car les actifs consacrés à chacun des magasins et les entrées de trésorerie générées par ceux-ci sont séparément identifiables et indépendants les uns des autres.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Cette affectation représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Les actifs communs de la société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs font l'objet d'un test de dépréciation au niveau du regroupement minimal d'UGT auquel ils peuvent être raisonnablement et uniformément affectés. S'il existe un indice qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour les UGT auxquelles l'actif commun appartient.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

m) Avantages du personnel

i) Régimes de retraite

La société offre aux cadres de Reitmans (Canada) Limitée (l'« Employeur ») un régime de retraite (le « Régime ») contributif à prestations définies qui prévoit le versement de prestations aux participants en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq années consécutives les plus favorables. Les cotisations sont versées par les membres du Régime et par l'Employeur. Un comité du régime de retraite nommé en vertu des dispositions du Régime est chargé de l'administration du Régime. Tous les placements du Régime sont déposés auprès de la Fiducie RBC Services aux investisseurs, qui agit comme dépositaire des actifs qui lui ont été confiés. Société de placements SEI Canada est le gestionnaire des placements du Régime. La société offre également un régime complémentaire de retraite à certains cadres dirigeants (le « RCRC »), lequel n'est ni enregistré ni préalablement capitalisé. Le coût de ces régimes de retraite est établi périodiquement par des actuaires indépendants.

Des prestations sont également versées aux employés par l'intermédiaire de régimes à cotisations définies gérés par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Les cotisations que verse la société à ces régimes sont comptabilisées pendant les périodes au cours desquelles les services ont été rendus.

Le passif net de la société au titre des prestations définies est calculé séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures acquises par les participants au Régime pour la période en cours et les périodes antérieures, en actualisant ce montant et en déduisant ensuite la juste valeur des actifs des régimes.

Les obligations au titre des prestations définies sont établies selon un calcul actuariel effectué annuellement par un actuaire qualifié à la date de clôture. Les évaluations actuarielles reposent sur la base de la meilleure estimation de la direction à l'égard du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération, des taux de départ à la retraite, des taux de cessation d'emploi et des taux de mortalité. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies à des fins comptables est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées et dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre du régime des prestations définies.

La juste valeur des actifs du régime est déduite de l'obligation au titre des prestations définies pour obtenir le passif net. Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les coûts des services passés découlant de modifications au régime sont inscrits dans le résultat net pour les périodes au cours desquelles ils sont survenus.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les pertes ou les gains actuariels, le rendement des actifs du régime, à l'exclusion des intérêts, et l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global des périodes au cours desquelles ils surviennent, puis ultérieurement reclassés depuis le cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

La charge de retraite est composée de ce qui suit :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les participants au Régime au cours de la période;
- la charge nette (le produit net) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies au début de la période annuelle au passif (à l'actif) alors net au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuable au paiement de cotisations et au versement de prestations au cours de la période;
- les coûts des services passés;
- les profits ou les pertes sur liquidations ou réductions.

Les charges au titre des régimes de retraite à cotisations définies sont inscrites dans le résultat net pour les périodes au cours desquelles elles sont survenues.

ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme, lesquelles comprennent les salaires, les absences rémunérées et les primes, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : à la date où la société ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou à la date où la société comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante.

iv) Rémunération fondée sur des actions

Options sur actions (réglées en instruments de capitaux propres)

Les options sur actions sont des paiements réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de chaque tranche d'options attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes. Pour estimer la juste valeur, les données les plus appropriées au modèle d'évaluation doivent être déterminées, notamment la durée attendue des options sur actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, et des hypothèses doivent être formulées à l'égard de ces données. Le coût de la rémunération est passé en charges sur la période d'acquisition des droits respectifs, qui est généralement d'au plus quatre ou cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. La charge de rémunération est comptabilisée dans le bénéfice net et le surplus d'apport est augmenté du même montant. Toute contrepartie payée par les participants du régime à l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital social. À l'exercice des options sur actions, les montants correspondants antérieurement portés au crédit du surplus d'apport sont transférés au capital social.

Droits à l'appréciation d'actions (réglés en trésorerie)

Le 8 juin 2016, la société a modifié son plan d'options sur actions. Le plan modifié comprend un plan prévoyant l'attribution de droits à l'appréciation d'actions donnant droit aux principaux dirigeants et au personnel clé de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'augmentation du cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la société depuis la date d'attribution à la date d'acquisition des droits. Un passif est comptabilisé relativement aux services acquis et est enregistré à la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions dans les autres créanciers non courants, à l'exception de la partie courante, qui est enregistrée dans les fournisseurs et autres créanciers, avec comptabilisation de la charge correspondante à titre de frais de vente et de distribution ou de charges administratives, au cours de la période où les membres du personnel acquièrent le droit inconditionnel au paiement. La juste valeur des charges liées aux avantages du personnel dans le cadre du plan prévoyant l'attribution de droits à l'appréciation d'actions est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Pour estimer la juste valeur, les données les plus appropriées au modèle d'évaluation doivent être déterminées, notamment la durée attendue des droits à l'appréciation d'actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, et des hypothèses doivent être formulées à l'égard de ces données. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur du passif est réévaluée, jusqu'à extinction du passif, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le compte consolidé de résultat de la période.

Unités d'actions liées au rendement (réglées en trésorerie)

Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2017, la société a mis en œuvre un plan d'unités d'actions liées au rendement donnant droit aux cadres dirigeants et aux principaux dirigeants de recevoir un paiement en trésorerie. Un passif est comptabilisé relativement aux services acquis et est enregistré à la juste valeur selon le cours des actions ordinaires de la société dans les autres crédateurs non courants, à l'exception de la partie courante, qui est enregistrée dans les fournisseurs et autres crédateurs, avec comptabilisation de la charge correspondante dans les frais de vente et de distribution ou les charges administratives à titre de charges au titre des avantages du personnel. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre d'unités qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur du passif est réévaluée, jusqu'à extinction du passif, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le compte consolidé de résultat de la période.

n) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Si l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, la désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire à ses obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût attendu de la reconduction du contrat. Avant d'établir une provision pour contrats déficitaires, la société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

o) Produits

Les produits tirés de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque le client achète et prend livraison de la marchandise. Les ventes sont constatées après déduction des retours et des retours possibles estimés et excluent les taxes de vente.

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produit différé et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. La société produit une estimation à l'égard des cartes-cadeaux pour lesquelles elle a des raisons de croire qu'elles ne seront pas utilisées en se fondant sur les tendances d'encaissement passées.

Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés dans les produits différés à la date de la vente initiale. Les produits sont comptabilisés une fois que les points et les primes de fidélisation sont utilisés et que la société a

rempli son obligation. Le montant des produits différés est évalué en fonction de la juste valeur des points et des primes de fidélisation accordés et tient compte du pourcentage d'utilisation estimé.

p) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers se composent des produits d'intérêts et de dividendes, des profits nets liés à la juste valeur des titres négociables ainsi que des profits de change. Les charges financières se composent des charges d'intérêts, des pertes nettes liées à la juste valeur des titres négociables de même que des pertes de change. Les produits d'intérêts sont constatés selon la comptabilité d'engagement et les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de la société de percevoir le paiement est établi. Les profits ou pertes de change sont présentés à leur montant net.

q) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat exigible et l'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt sur le résultat de la société est établie en fonction de règles et de règlements fiscaux qui peuvent donner lieu à des interprétations et nécessiter la formulation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient être remises en question par les autorités fiscales. L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les estimations de la société relativement aux actifs et aux passifs d'impôt sur le résultat exigible sont réévaluées de façon périodique et ajustées lorsque les circonstances l'exigent, notamment lors de changements aux lois fiscales et aux directives administratives et de la résolution d'incertitudes par suite de la conclusion de vérifications fiscales ou de l'expiration des délais de prescription applicables selon les lois en vigueur. L'issue définitive des vérifications fiscales gouvernementales et d'autres événements peut s'écarter considérablement des estimations et hypothèses sur lesquelles la direction se fonde pour établir la charge d'impôt sur le résultat et évaluer les actifs et passifs d'impôt sur le résultat exigible.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels il est prévu que les écarts temporaires se résorberont. L'incidence d'une modification des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé est prise en compte dans le résultat net de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un élément comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période passée.

La société ne compense les actifs et passifs d'impôt sur le résultat que si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif d'impôt sur le résultat différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés au bilan consolidé aux postes « Actifs non courants » ou « Passifs non courants », sans égard à la date de réalisation ou de règlement attendue.

r) Résultat par action

La société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions.

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action se calcule en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires émises découlant de l'exercice présumé des options sur actions, si elles ont un effet dilutif. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en présumant que le produit découlant de l'exercice des options ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non constatée servent à acheter des actions de catégorie A sans droit de vote au cours moyen de l'action pendant la période de présentation de l'information financière.

s) Capital social

Les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de ces actions et options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Lorsque le capital social comptabilisé dans les capitaux propres est acheté à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts directement attribuables, après déduction de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions est imputé aux résultats non distribués.

t) Instruments financiers

La société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, alors l'évaluation initiale comprend les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif. Au moment de la comptabilisation initiale, la société classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement au coût amorti ou à la juste valeur, en fonction à la fois de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

À l'heure actuelle, la société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie de même que ses clients et autres débiteurs en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

Dépréciation des actifs financiers

La société se sert du modèle de « perte de crédit attendue » pour le calcul de la dépréciation et elle comptabilise les pertes de crédit attendues en tant que correction de valeur pour pertes dans le bilan consolidé si elles ont trait à un actif financier évalué au coût amorti. Les clients et autres débiteurs de la société, plus particulièrement les créances à court terme dont les paiements sont reçus dans une période de 12 mois, ne comportent pas de composante financement importante. Par conséquent, la société comptabilise la perte de valeur et évalue les pertes de crédit attendues en tant que pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La valeur comptable de ces actifs est présentée compte tenu de toute correction de valeur pour pertes dans le bilan consolidé.

ii) Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts ou dividendes reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, les titres négociables sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

Toutefois, dans le cas de placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, la société peut choisir au moment de la comptabilisation initiale de présenter les profits et les pertes dans les autres éléments du résultat global. Pour de tels placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les profits et les pertes ne sont jamais reclassés dans le résultat net et aucune perte de valeur n'est comptabilisée dans le résultat net. Les dividendes rapportés par de tels placements sont comptabilisés dans le résultat net, à moins qu'il ne soit clair que le dividende représente le remboursement d'une partie du coût du placement. À l'heure actuelle, la société ne détient aucun instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction.

iii) Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

Passifs financiers évalués au coût amorti

La société classe les passifs financiers non dérivés comme étant évalués au coût amorti. Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À l'heure actuelle, la société classe les fournisseurs et autres créditeurs de même que la dette à long terme en tant que passifs financiers évalués au coût amorti.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la société ne détient pas de passifs financiers évalués à la juste valeur.

iv) Instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture évalués à la juste valeur

Les instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture, y compris les contrats de change, sont comptabilisés en tant qu'actifs ou passifs initialement évalués à leur juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Tous les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Toute variation ultérieure de la juste valeur des contrats de change servant à des fins autres que de couverture est comptabilisée dans le coût des biens vendus dans la période au cours de laquelle la variation se produit.

v) Relations de couverture

La société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de change relativement à une partie de ses achats effectués en dollars américains. Au moment de la désignation initiale de la couverture, la société documente officiellement la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie relative à l'opération de couverture, de même que les méthodes qu'elle prendra pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue, tant à l'origine de la relation de couverture que régulièrement par la suite, s'il est prévu que les instruments de couverture seront efficaces pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pendant laquelle la couverture est désignée.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, finalement, affecter le résultat net. La composante valeur temps des options désignées comme couvertures de flux de trésorerie est exclue des relations de couverture et comptabilisée dans les autres éléments du résultat global à titre de coût lié à la couverture et présentée séparément si elle est importante.

Les dérivés utilisés à titre de couvertures sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de cette dernière sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée comme faisant partie des capitaux propres sous le cumul des autres éléments du résultat global. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net dans le même poste du compte consolidé du résultat net et de l'état consolidé du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement dans le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global demeure dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le profit ou la perte. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde compris dans le cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré directement dans le coût initial de cet actif.

u) Évaluation de la juste valeur

Lorsque la société évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, elle utilise des données de marché observables chaque fois que de telles données sont disponibles. Les justes valeurs sont classées dans la hiérarchie de la juste valeur selon la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble, comme suit :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment déterminé, selon l'information disponible concernant l'actif ou le passif. Ces estimations sont de nature subjective et ne peuvent souvent être déterminées avec précision. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

i) Actifs financiers

La société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur à la date de clôture, étant donné l'échéance à court terme de ces instruments. La juste valeur des titres négociables de la société est déterminée par référence à leur cours acheteur dans des marchés actifs à la date de clôture; ces données sont considérées comme des données de niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur.

ii) Passifs financiers non dérivés

La juste valeur de la dette à long terme de la société portant intérêt à taux fixe, laquelle est établie aux fins des informations à fournir, est calculée selon la valeur actualisée des versements futurs de principal et d'intérêts, actualisés aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché disponibles pour la société pour des titres de créance identiques ou semblables comportant une durée résiduelle identique. Ces données sont considérées comme des données de niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur.

iii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats d'options sur devises est déterminée à l'aide d'une technique standard d'évaluation des options qu'utilise la contrepartie en se basant sur des données de niveau 2.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	<u>28 janvier 2017</u>	<u>30 janvier 2016</u>
Fonds en caisse et fonds bancaires	107 767 \$	112 596 \$
Dépôts à court terme portant intérêt à 0,7 % (0,6 % au 30 janvier 2016)	12 498	5 999
	<u>120 265 \$</u>	<u>118 595 \$</u>

5. STOCKS

Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2017, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés à 420 122 \$ (402 892 \$ au 30 janvier 2016). De plus, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus un montant de 9 484 \$ (7 143 \$ au 30 janvier 2016) au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût. Aucune dépréciation des stocks constatée au cours des périodes précédentes n'a fait l'objet d'une reprise.

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2017, aucun montant au titre des variations de la juste valeur de dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture n'a été inclus dans le coût des biens vendus (perte de 2 125 \$ au 30 janvier 2016).

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Agencements et matériel	Améliorations d'aménagements	Total
<u>Prix coûtant</u>					
Solde au 1 ^{er} février 2015	5 860 \$	45 633 \$	131 073 \$	140 188 \$	322 754 \$
Entrées	–	28	12 270	10 088	22 386
Sorties	–	(3 314)	(21 596)	(28 849)	(53 759)
Solde au 30 janvier 2016	5 860 \$	42 347 \$	121 747 \$	121 427 \$	291 381 \$
Solde au 31 janvier 2016	5 860 \$	42 347 \$	121 747 \$	121 427 \$	291 381 \$
Entrées	–	781	18 101	8 528	27 410
Sorties	–	(2 946)	(17 699)	(23 342)	(43 987)
Solde au 28 janvier 2017	5 860 \$	40 182 \$	122 149 \$	106 613 \$	274 804 \$
<u>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</u>					
Solde au 1 ^{er} février 2015	– \$	19 096 \$	68 010 \$	83 299 \$	170 405 \$
Amortissement	–	1 900	19 228	16 062	37 190
Perte de valeur	–	–	425	5 932	6 357
Reprise d'une perte de valeur	–	–	(81)	(3 157)	(3 238)
Sorties	–	(3 314)	(21 554)	(28 828)	(53 696)
Solde au 30 janvier 2016	– \$	17 682 \$	66 028 \$	73 308 \$	157 018 \$
Solde au 31 janvier 2016	– \$	17 682 \$	66 028 \$	73 308 \$	157 018 \$
Amortissement	–	1 683	18 573	15 954	36 210
Perte de valeur	–	–	–	1 816	1 816
Reprise d'une perte de valeur	–	–	–	(775)	(775)
Sorties	–	(2 946)	(17 550)	(23 075)	(43 571)
Solde au 28 janvier 2017	– \$	16 419 \$	67 051 \$	67 228 \$	150 698 \$
<u>Valeurs comptables nettes</u>					
Au 30 janvier 2016	5 860 \$	24 665 \$	55 719 \$	48 119 \$	134 363 \$
Au 28 janvier 2017	5 860 \$	23 763 \$	55 098 \$	39 385 \$	124 106 \$

Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2017, la société a soumis à des tests de dépréciation certaines immobilisations corporelles pour lesquelles elle avait des raisons de croire que la valeur comptable pouvait ne pas être recouvrable et elle a comptabilisé une perte de valeur de 1 816 \$ (6 357 \$ au 30 janvier 2016). La dépréciation liée aux immobilisations corporelles s'explique par une baisse de rentabilité des magasins de vente au détail, pris isolément (« unités génératrices de trésorerie »). Une reprise de la dépréciation a lieu lorsque les magasins de vente au détail ayant auparavant subi une dépréciation connaissent un regain de rentabilité. Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin de vente au détail, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Les ventes prévisionnelles établies pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels, les taux de croissance attendus du secteur et l'expérience de la direction. Les valeurs recouvrables des UGT soumises aux tests de dépréciation étaient fonction de leur valeur d'utilité, laquelle était déterminée à

l'aide du taux d'actualisation avant impôt de 12 % (13 % au 30 janvier 2016). Au cours de l'exercice, une tranche de 775 \$ des pertes de valeur avait été reprise à la suite d'une amélioration de la rentabilité de certaines UGT (3 238 \$ au 30 janvier 2016).

La charge d'amortissement et les pertes de valeur nettes pour l'exercice sont comptabilisées aux comptes consolidés de résultat à titre de frais de vente et de distribution d'un montant de 36 026 \$ (39 115 \$ au 30 janvier 2016) et de charges administratives d'un montant de 1 225 \$ (1 194 \$ au 30 janvier 2016).

Les agencements et matériel et les améliorations d'aménagements comportent un montant non amorti de 1 961 \$ (1 184 \$ au 30 janvier 2016); l'amortissement commencera lorsque les immobilisations pourront être utilisées.

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Marques de commerce	Total
<u>Prix coûtant</u>			
Solde au 1 ^{er} février 2015	28 261 \$	499 \$	28 760 \$
Entrées	9 495	–	9 495
Sorties	(2 495)	–	(2 495)
Solde au 30 janvier 2016	35 261 \$	499 \$	35 760 \$
Solde au 31 janvier 2016	35 261 \$	499 \$	35 760 \$
Entrées	5 761	–	5 761
Sorties	(648)	–	(648)
Solde au 28 janvier 2017	40 374 \$	499 \$	40 873 \$
<u>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</u>			
Solde au 1 ^{er} février 2015	8 184 \$	499 \$	8 683 \$
Amortissement	5 225	–	5 225
Sorties	(2 495)	–	(2 495)
Solde au 30 janvier 2016	10 914 \$	499 \$	11 413 \$
Solde au 31 janvier 2016	10 914 \$	499 \$	11 413 \$
Amortissement	6 998	–	6 998
Sorties	(648)	–	(648)
Solde au 28 janvier 2017	17 264 \$	499 \$	17 763 \$
<u>Valeurs comptables nettes</u>			
Au 30 janvier 2016	24 347 \$	– \$	24 347 \$
Au 28 janvier 2017	23 110 \$	– \$	23 110 \$

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé aux comptes consolidés de résultat à titre de frais de vente et de distribution d'un montant de 6 690 \$ (4 788 \$ au 30 janvier 2016) et de charges administratives de 308 \$ (437 \$ au 30 janvier 2016).

Les logiciels comportent un montant non amorti de 3 525 \$ (7 894 \$ au 30 janvier 2016); l'amortissement commencera lors de la mise en service des logiciels.

8. GOODWILL

	Thyme		
	Addition Elle	Maternité	Total
Solde au 1^{er} février 2015	38 183 \$	4 243 \$	42 426 \$
Dépréciation	–	4 243	4 243
Solde au 30 janvier 2016	38 183 \$	– \$	38 183 \$
Dépréciation	–	–	–
Solde au 28 janvier 2017	38 183 \$	– \$	38 183 \$

Le goodwill acquis par suite de regroupements d'entreprises a été affecté aux groupes d'UGT, soit les bannières Addition Elle et Thyme Maternité, en fonction des avantages futurs attendus.

Pour déterminer si le goodwill a subi une perte de valeur, la valeur comptable des groupes d'UGT (y compris le goodwill) est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable des groupes d'UGT se fonde sur la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La société a procédé à son test annuel de dépréciation du goodwill en date du 28 janvier 2017 et du 30 janvier 2016. Pour les exercices clos le 28 janvier 2017 et le 30 janvier 2016, la valeur recouvrable de l'UGT de la bannière Addition Elle a été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour l'exercice clos le 30 janvier 2016, la valeur recouvrable de l'UGT de la bannière Thyme Maternité a été établie en fonction de la valeur d'utilité. Aucune dépréciation n'était constatée à l'égard de l'UGT de la bannière Addition Elle au 28 janvier 2017 (aucune dépréciation au 30 janvier 2016), alors qu'une perte de valeur de 4 243 \$ était comptabilisée à l'égard de l'UGT de la bannière Thyme Maternité au 30 janvier 2016. Cette perte de valeur a été prise en compte dans les frais de vente et de distribution.

Au 28 janvier 2017 et au 30 janvier 2016, la juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'UGT de la bannière Addition Elle a été déterminée en fonction de multiples des résultats du marché qui a été appliqué au résultat normalisé. Les multiples des résultats du marché ont été établis d'après des sources externes de sociétés comparables exerçant leurs activités dans des secteurs semblables. Le résultat normalisé a été déterminé selon l'évaluation faite par la direction des tendances du marché compte tenu de données historiques provenant de sources internes et externes. Ces hypothèses sont considérées comme appartenant au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Aucune variation éventuelle raisonnable des hypothèses relatives à l'UGT de la bannière Addition Elle ne ferait en sorte que la valeur comptable nette serait supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Au 30 janvier 2016, la valeur d'utilité de l'UGT de la bannière Thyme Maternité a été déterminée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue. Pour les exercices 2017 à 2019, les projections des flux de trésorerie ont été établies en fonction de l'expérience passée, des résultats d'exploitation réels et des projections budgétaires, en supposant une croissance des ventes d'environ 3 % pour l'exercice 2017 et d'environ 5 % pour les exercices 2018 et 2019 et un taux de croissance perpétuelle de néant. Les flux de trésorerie projetés ont été actualisés à l'aide d'un taux avant impôt de 12,5 %. Le taux d'actualisation a été estimé en fonction d'un coût moyen pondéré du capital (le « CMPC »), lequel était fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque non systématique, un coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière de la société.

9. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat

(La charge) le recouvrement d'impôt sur le résultat de la société se compose des éléments suivants :

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2017	30 janvier 2016
Recouvrement d'impôt exigible		
Impôt de l'exercice considéré	2 263 \$	647 \$
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	(11)	13
Recouvrement d'impôt exigible	<u>2 252</u>	<u>660</u>
(Charge) recouvrement d'impôt différé		
(Charge) recouvrement d'impôt différé, avant les ajustements	(2 333)	3 263
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	–	(2 690)
Variations des taux d'impôt	(109)	193
(Charge) recouvrement d'impôt différé	<u>(2 442)</u>	<u>766</u>
Total (de la charge) du recouvrement d'impôt sur le résultat	<u>(190) \$</u>	<u>1 426 \$</u>

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

	Pour les exercices clos les					
	28 janvier 2017			30 janvier 2016		
	Recouvrement					
	Avant impôt	(charge) d'impôt	Après impôt	Avant impôt	Charge d'impôt	Après impôt
Couvertures de flux de trésorerie	(10 813) \$	2 889 \$	(7 924) \$	2 052 \$	(564) \$	1 488 \$
Gains (pertes) actuariel(le)s au titre du régime à prestations définies	1 423	(384)	1 039	3 192	(837)	2 355
	<u>(9 390) \$</u>	<u>(2 505) \$</u>	<u>(6 885) \$</u>	<u>5 244 \$</u>	<u>(1 401) \$</u>	<u>3 843 \$</u>

Rapprochement du taux d'impôt effectif

	Pour les exercices clos les			
	28 janvier 2017		30 janvier 2016	
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	11 122 \$		(26 129) \$	
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt réglementaire de la société	2 975	26,76 %	(6 958)	26,63 %
Variations des taux d'impôt	109	0,98 %	(193)	0,74 %
Charges non déductibles et autres ajustements	(966)	(8,69) %	2 588	(9,90) %
Goodwill	–	– %	1 130	(4,33) %
Variation des différences temporaires non comptabilisées	(1 281)	(11,52) %	2 690	(10,29) %
Produits exonérés d'impôt	(658)	(5,92) %	(670)	2,56 %
Ajustement au titre des exercices antérieurs	11	0,10 %	(13)	0,05 %
	<u>190 \$</u>	<u>1,71 %</u>	<u>(1 426) \$</u>	<u>5,46 %</u>

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

	Actifs		Passifs		Montant net	
	28 janvier 2017	30 janvier 2016	28 janvier 2017	30 janvier 2016	28 janvier 2017	30 janvier 2016
Immobilisations corporelles et incorporelles	17 309 \$	19 382 \$	– \$	– \$	17 309 \$	19 382 \$
Stocks	–	–	1 831	1 279	(1 831)	(1 279)
Fournisseurs et autres créiteurs	2 755	3 360	–	–	2 755	3 360
Actif et passif financiers dérivés	148	–	–	2 740	148	(2 740)
Passif au titre des retraites	5 021	5 167	–	–	5 021	5 167
Avantage fiscal des pertes reportées prospectivement	2 144	1 767	–	–	2 144	1 767
Autres	345	173	–	2	345	171
	27 722 \$	29 849 \$	1 831 \$	4 021 \$	25 891 \$	25 828 \$

Variations des soldes d'impôt différé au cours de l'exercice

	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global			Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global		
	Solde au 31 janvier 2015	Comptabilisé dans le résultat net	Solde au 30 janvier 2016	Comptabilisé dans le résultat net	Solde au 28 janvier 2017	
Immobilisations corporelles et incorporelles	21 395 \$	(2 013) \$	19 382 \$	(2 073) \$	– \$	17 309 \$
Titres négociables	530	(530)	–	–	–	–
Stocks	(1 205)	(74)	(1 279)	(552)	–	(1 831)
Fournisseurs et autres créiteurs	3 525	(165)	3 360	(605)	–	2 755
Actif financier dérivé	(5 449)	3 273	(2 740)	(1)	2 889	148
Passif au titre des retraites	5 829	175	5 167	238	(384)	5 021
Avantage fiscal des pertes reportées prospectivement	1 844	(77)	1 767	377	–	2 144
Autres	(6)	177	171	174	–	345
	26 463 \$	766 \$	25 828 \$	(2 442) \$	2 505 \$	25 891 \$

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Au 28 janvier 2017, un montant de 1 404 \$ (2 690 \$ au 30 janvier 2016) au titre d'actifs d'impôt différé ayant trait à des différences temporaires de 5 278 \$ (10 065 \$ au 30 janvier 2016) sur des titres négociables qui n'expireront pas n'avait pas été comptabilisé. Lorsqu'elles auront été réalisées, les différences temporaires donneront lieu à des pertes en capital. Puisque la direction est d'avis qu'il n'est pas probable que les différences temporaires se résorbent dans un avenir prévisible, l'actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé.

10. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	<u>28 janvier 2017</u>	<u>30 janvier 2016</u>
Dettes fournisseurs	74 354 \$	53 359 \$
Créditeurs non commerciaux à payer à des parties liées	40	40
Autres créditeurs non commerciaux	14 353	12 204
Créditeurs au titre des avantages du personnel	22 507	26 943
Créditeurs relatifs aux locaux	9 189	12 630
Provision pour retours sur ventes	997	1 071
	<u>121 440</u>	<u>106 247</u>
Moins la partie non courante	7 186	8 112
	<u>114 254 \$</u>	<u>98 135 \$</u>

La partie non courante des fournisseurs et autres créditeurs comprend les montants suivants :

	<u>28 janvier 2017</u>	<u>30 janvier 2016</u>
Loyers différés et autres créditeurs relatifs aux locaux	6 671 \$	8 112 \$
Unités d'actions liées au rendement	515	–
Total de la partie non courante des fournisseurs et autres créditeurs	<u>7 186 \$</u>	<u>8 112 \$</u>

11. PRODUITS DIFFÉRÉS

	<u>28 janvier 2017</u>	<u>30 janvier 2016</u>
Points et primes de fidélisation accordés aux termes des programmes de fidélisation	7 981 \$	6 308 \$
Cartes-cadeaux non utilisées	13 497	13 017
	<u>21 478 \$</u>	<u>19 325 \$</u>

12. DETTE À LONG TERME

	<u>28 janvier 2017</u>	<u>30 janvier 2016</u>
Emprunt hypothécaire	1 655 \$	3 551 \$
Moins la partie courante	1 655	1 896
	<u>– \$</u>	<u>1 655 \$</u>

L'emprunt hypothécaire, portant intérêt à un taux de 6,40 %, est remboursable en versements mensuels de principal et d'intérêts de 172 \$. Il vient à échéance en novembre 2017 et est garanti par le centre de distribution de la société, d'une valeur comptable de 13 427 \$ (14 403 \$ au 30 janvier 2016).

13. PASSIF AU TITRE DES RETRAITES

Les tableaux suivants présentent des rapprochements des obligations en matière de retraite, des actifs des régimes et de la situation de capitalisation des régimes de retraite :

Situation de capitalisation

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations définies	Actif (passif) au titre des retraites
Au 28 janvier 2017			
Régime	23 929 \$	23 119 \$	810 \$
RCRCD	–	19 679	(19 679)
Total	<u>23 929 \$</u>	<u>42 798 \$</u>	<u>(18 869) \$</u>
Au 30 janvier 2016			
Régime	21 818 \$	21 998 \$	(180) \$
RCRCD	–	19 156	(19 156)
Total	<u>21 818 \$</u>	<u>41 154 \$</u>	<u>(19 336) \$</u>

	Pour les exercices clos les					
	28 janvier 2017			30 janvier 2016		
	Régime	RCRCD	Total	Régime	RCRCD	Total
Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies						
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	21 998 \$	19 156 \$	41 154 \$	21 594 \$	21 714 \$	43 308 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 439	115	1 554	1 189	34	1 223
Coût financier	907	744	1 651	772	734	1 506
Cotisations des membres du régime	248	–	248	184	–	184
(Gain actuariel) perte actuarielle – expérience	(595)	(55)	(650)	423	(1 880)	(1 457)
(Gain actuariel) perte actuarielle – hypothèses financières	(8)	148	140	(1 613)	(1 146)	(2 759)
Prestations versées à même les actifs du régime	(870)	–	(870)	(551)	–	(551)
Prestations versées directement par la société	–	(429)	(429)	–	(300)	(300)
Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	<u>23 119 \$</u>	<u>19 679 \$</u>	<u>42 798 \$</u>	<u>21 998 \$</u>	<u>19 156 \$</u>	<u>41 154 \$</u>

Variations de la juste valeur des actifs du régime						
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	21 818 \$	– \$	21 818 \$	21 340 \$	– \$	21 340 \$
Gain (perte) - rendement sur les actifs du régime	913	–	913	(1 024)	–	(1 024)
Produits d'intérêts tirés des actifs du régime	859	–	859	739	–	739
Cotisations patronales	1 132	429	1 561	1 231	300	1 531
Cotisations des membres du régime	248	–	248	184	–	184
Prestations versées	(870)	(429)	(1 299)	(551)	(300)	(851)
Coûts d'administration du régime	(171)	–	(171)	(101)	–	(101)
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	<u>23 929 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>23 929 \$</u>	<u>21 818 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>21 818 \$</u>

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2017, le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 62 % aux participants actifs aux régimes (65 % au 30 janvier 2016)
- 31 % aux participants retraités (28 % au 30 janvier 2016)
- 7 % aux participants aux régimes différés (7 % au 30 janvier 2016)

Les actifs du régime de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes, lesquelles ne reposent pas sur les prix cotés sur des marchés actifs :

	Pour les exercices clos les			
	28 janvier 2017		30 janvier 2016	
Titres de participation				
Canadiens – fonds en gestion commune	7 910 \$	33 %	6 922 \$	32 %
Étrangers – fonds en gestion commune	6 481	27 %	5 800	27 %
Total des titres de participation	14 391	60 %	12 722	59 %
Titres d'emprunt – fonds en gestion commune à revenu fixe	8 864	37 %	8 450	38 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	674	3 %	646	3 %
Total	23 929 \$	100 %	21 818 \$	100 %

La charge de retraite de la société se détaille comme suit :

	Pour les exercices clos les					
	28 janvier 2017			30 janvier 2016		
	Régime	RCRCD	Total	Régime	RCRCD	Total
Charges de retraite comptabilisées dans le résultat net						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 439 \$	115 \$	1 554 \$	1 189 \$	34 \$	1 223 \$
Coût financier net du passif net au titre des retraites	48	744	792	33	734	767
Coûts d'administration du régime	171	–	171	101	–	101
Charge de retraite	1 658 \$	859 \$	2 517 \$	1 323 \$	768 \$	2 091 \$

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2017, une tranche de la charge de retraite de 1 170 \$ (796 \$ au 30 janvier 2016) a été comptabilisée dans les frais de vente et de distribution, et une tranche de 1 347 \$ (1 295 \$ au 30 janvier 2016), dans les charges administratives, aux comptes consolidés de résultat.

Le tableau suivant présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués :

	Pour les exercices clos les					
	28 janvier 2017			30 janvier 2016		
	Régime	RCRCD	Total	Régime	RCRCD	Total
Perte cumulée dans les résultats non distribués à l'ouverture de l'exercice	1 480 \$	3 524 \$	5 004 \$	1 646 \$	6 550 \$	8 196 \$
(Gain constaté) perte constatée au cours de l'exercice	(1 516)	93	(1 423)	(166)	(3 026)	(3 192)
(Gain cumulé) perte cumulée dans les résultats non distribués à la clôture de l'exercice	(36) \$	3 617 \$	3 581 \$	1 480 \$	3 524 \$	5 004 \$
Gain constaté au cours de l'exercice, après impôt			(1 039) \$			(2 355) \$

Hypothèses actuarielles

Le tableau ci-dessous détaille l'application des principales hypothèses actuarielles :

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2017	30 janvier 2016
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	3,80 %	3,90 %
Augmentation de salaire	4,00 %	5,00 %
Mortalité	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle B), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle B), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite
Charges au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation	3,90 %	3,40 %
Augmentation de salaire	5,00 %	5,00 %

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour les exercices clos les 28 janvier 2017 et 30 janvier 2016 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre du régime à prestations définies et sur les coûts nets du régime à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Pour les exercices clos les					
	28 janvier 2017			30 janvier 2016		
	Régime	RCRCD	Total	Régime	RCRCD	Total
(Diminution) augmentation des obligations au titre des prestations définies						
Taux d'actualisation						
Incidence d'une augmentation de 1 %	(3 103) \$	(2 152) \$	(5 255) \$	(2 895) \$	(2 103) \$	(4 998) \$
Incidence d'une diminution de 1 %	3 583 \$	2 417 \$	6 000 \$	3 334 \$	2 362 \$	5 696 \$
Augmentation des salaires						
Incidence d'une augmentation de 1 %	641 \$	26 \$	667 \$	652 \$	29 \$	681 \$
Incidence d'une diminution de 1 %	(623) \$	(26) \$	(649) \$	(633) \$	(29) \$	(662) \$
Espérance de vie						
Incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie des participants au régime	569 \$	504 \$	1 073 \$	502 \$	452 \$	954 \$

Le rendement global des marchés des capitaux ainsi que les niveaux des taux d'intérêt ont une incidence sur la situation de capitalisation des régimes de retraite de la société. Tout changement négatif à l'égard des rendements des régimes de retraite et le niveau de taux d'intérêt enregistré depuis la dernière évaluation actuarielle peuvent avoir des répercussions néfastes sur la situation de capitalisation du régime de retraite et sur les résultats d'exploitation de la société.

La société s'attend à ce que des cotisations patronales de 1 041 \$ soient versées au régime et de 696 \$ au RCRCD au cours de l'exercice qui sera clos le 3 février 2018. Les durées moyennes pondérées du Régime et du RCRCD sont d'environ 14 ans et 12 ans, respectivement, au 28 janvier 2017 (14 ans et 13 ans au 30 janvier 2016).

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime à des fins comptables à la clôture de l'exercice. La dernière évaluation actuarielle à des fins de financement remonte au 31 décembre 2015 et la prochaine est requise en date du 31 décembre 2018.

14. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les variations du capital social pour chacune des périodes présentées ci-dessous se détaillent comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	28 janvier 2017		30 janvier 2016	
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable
Actions ordinaires				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	13 440	482 \$	13 440	482 \$
Actions de catégorie A sans droit de vote				
Solde à l'ouverture de l'exercice	49 890	37 915	51 146	38 745
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	–	–	–	2
Actions rachetées aux termes d'une offre publique de rachat	–	–	(1 256)	(832)
Solde à la clôture de l'exercice	49 890	37 915	49 890	37 915
Total du capital social	63 330	38 397 \$	63 330	38 397 \$

Capital social autorisé

La société a autorisé aux fins d'émission un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions ordinaires et les actions de catégorie A sans droit de vote de la société ont égalité de rang en ce qui concerne le droit qu'elles confèrent de recevoir des dividendes ou de participer à la distribution d'actifs de la société. Toutefois, dans le cas d'un dividende en actions, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir des actions de catégorie A sans droit de vote et les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir des actions ordinaires.

Émission d'actions de catégorie A sans droit de vote

Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2017, aucune action de catégorie A sans droit de vote n'a été émise. Pour l'exercice clos le 30 janvier 2016, 200 actions ont été émises par suite de l'exercice d'options acquises dans le cadre du programme d'options sur actions de la société; un montant de 2 \$ a donc été porté au crédit du capital social.

Achat d'actions aux fins d'annulation

Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2017, la société n'a racheté aucune action aux termes d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités approuvée en décembre 2015. Pour l'exercice clos le 30 janvier 2016, la société a racheté, aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités approuvée en décembre 2014, 1 255 440 actions de catégorie A sans droit de vote d'une valeur comptable de 832 \$, pour une contrepartie en trésorerie totale de 6 913 \$. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions d'un montant de 6 081 \$ pour l'exercice clos le 30 janvier 2016 a été porté au débit des résultats non distribués.

En décembre 2016, la société a reçu, de la Bourse de Toronto, l'approbation d'aller de l'avant avec une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Aux termes de cette offre, la société peut racheter jusqu'à 3 282 764 de ses actions de catégorie A sans droit de vote, ce qui représente 10 % du flottant public des actions de catégorie A sans droit de vote émises et en circulation au 1^{er} décembre 2016. L'offre a débuté le 19 décembre 2016 et peut se poursuivre jusqu'au 18 décembre 2017.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 31 janvier 2016	7 514 \$	(1 120) \$	6 394 \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 3 334 \$)	(9 152)	–	(9 152)
Transfert dans les stocks de la perte réalisée sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 445 \$)	1 228	–	1 228
Variation des écarts de change	–	203	203
Solde au 28 janvier 2017	(410) \$	(917) \$	(1 327) \$
Solde au 1 ^{er} février 2015	6 026 \$	(725) \$	5 301 \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 4 030 \$)	10 843	–	10 843
Transfert dans les stocks du profit réalisé sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 3 466 \$)	(9 355)	–	(9 355)
Variation des écarts de change	–	(395)	(395)
Solde au 30 janvier 2016	7 514 \$	(1 120) \$	6 394 \$

Dividendes

La société a déclaré et payé les dividendes suivants :

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2017	30 janvier 2016
Actions ordinaires et actions de catégorie A sans droit de vote	12 666 \$	12 782 \$
Dividendes par action	0,20 \$	0,20 \$

15. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan d'options sur actions

Le 8 juin 2016, la société a modifié son plan d'options sur actions. Aux termes du plan modifié, la société peut, à sa seule discrétion, attribuer des options sur actions ou des droits à l'appréciation d'actions. Le plan d'options sur actions modifié permet à la société d'émettre, de temps à autre, l'équivalent d'au plus 10 % de ses actions de catégorie A sans droit de vote en circulation, par suite de l'exercice d'options attribuées aux termes du plan, à ses principaux dirigeants et à son personnel clé. Conformément au plan modifié, l'attribution des options et le délai d'acquisition des droits liés à ces options, qui est habituellement d'au plus 4 ans (antérieurement, d'au plus 5 ans), sont à la discrétion du conseil d'administration, la durée maximale des options étant de 7 ans (antérieurement, 10 ans). Le prix d'exercice à payer pour chaque action de catégorie A sans droit de vote visée par une option sur actions est déterminé par le conseil d'administration à la date d'attribution, mais ce prix ne peut être inférieur au cours de clôture de l'action de la société le jour de bourse précédant immédiatement la date de prise d'effet de l'attribution. Les droits à l'appréciation d'actions donnent droit aux principaux dirigeants et au personnel clé de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'augmentation du cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la société depuis la date d'attribution à la date d'acquisition des droits. Pour l'exercice clos le 28 janvier 2017, aucun droit à l'appréciation d'actions n'a été attribué ni n'est en circulation.

Toutes les options déjà émises et en circulation, avant la date d'entrée en vigueur du plan modifié, continuent de s'acquérir selon les modalités des plans antérieurs et demeurent assujetties à ces dernières.

La variation des options sur actions en circulation se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	28 janvier 2017		30 janvier 2016	
	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	3 610	9,62 \$	3 051	10,75 \$
Attribution	415	4,97	1 030	6,75
Exercice	–	–	–	6,00
Renonciation	(182)	6,27	(471)	10,71
En circulation à la clôture de l'exercice	3 843	9,27 \$	3 610	9,62 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	1 970	11,91 \$	1 486	13,20 \$

Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2017, aucune action de catégorie A sans droit de vote (200 actions pour l'exercice clos le 30 janvier 2016) n'a été émise par suite de l'exercice d'options acquises dans le cadre du programme d'options sur actions de la société. Le prix moyen pondéré d'une action à la date d'exercice pour les options sur actions exercées au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2016 était de 7,02 \$.

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2017, la société a accordé 415 000 options sur actions (1 030 000 options sur actions en 2016), dont le coût sera passé en charges sur la période d'acquisition des droits en fonction de la juste valeur estimée à la date de l'attribution, calculée au moyen du modèle Black-Scholes. Les coûts de rémunération liés aux options sur actions attribuées pendant les exercices clos le 28 janvier 2017 et le 30 janvier 2016 aux termes de l'approche fondée sur la juste valeur ont été calculés à l'aide des hypothèses suivantes :

	70 000 options attribuées le 13 décembre 2016	50 000 options attribuées le 28 septembre 2016	295 000 options attribuées le 8 juin 2016	830 000 options attribuées le 9 juin 2015	200 000 options attribuées le 23 avril 2015
Durée prévue des options	4,4 ans	4,9 ans	4,4 ans	6,2 ans	6,3 ans
Taux d'intérêt sans risque	1,03 %	0,69 %	0,80 %	1,29 %	0,99 %
Volatilité prévue du cours des actions	34,03 %	33,25 %	33,11 %	29,74 %	30,06 %
Taux moyen de rendement des actions	3,17 %	3,08 %	4,55 %	2,96 %	2,95 %
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées	1,35 \$	1,37 \$	0,78 \$	1,42 \$	1,42 \$
Prix de l'action à la date d'attribution	6,31 \$	6,49 \$	4,40 \$	6,75 \$	6,77 \$

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en circulation au 28 janvier 2017 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options en circulation (en milliers)	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
4,40 \$ - 6,77 \$	2 398	7,33 ans	6,12 \$	621	6,22 \$
11,28 \$ - 12,62 \$	100	5,01	11,68	80	11,68
14,50 \$ - 18,26 \$	1 345	1,79	14,72	1 269	14,70
	3 843	5,33 ans	9,27 \$	1 970	11,91 \$

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2017, la société a comptabilisé des coûts de rémunération de 762 \$ relativement à son régime d'options sur actions (993 \$ pour l'exercice clos le 30 janvier 2016) ainsi qu'un crédit au surplus d'apport correspondant.

Unités d'actions liées au rendement (régées en trésorerie)

Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2017, la société a mis sur pied un régime d'unités d'actions liées au rendement (« UAR ») destiné à ses cadres dirigeants et principaux dirigeants, régime qui leur donne droit de recevoir un paiement en trésorerie. Les UAR deviennent acquises en fonction des conditions de performance non liées au marché évaluées sur une période de trois exercices (la « période de performance »). Le nombre d'UAR dont les droits peuvent devenir acquis peut aller jusqu'à 1,5 fois le nombre réel d'UAR attribuées si une performance exceptionnelle est atteinte. Lors du règlement des UAR acquises, le paiement en trésorerie sera égal au nombre d'UAR multiplié par la juste valeur des actions ordinaires de la société, calculée en utilisant le cours du marché moyen pondéré des cinq jours de bourse commençant cinq jours de bourse suivant le jour où la société publie ses résultats financiers pour la période de performance.

Le 8 juin 2016, la société a attribué 409 000 UAR à un prix moyen pondéré par action de 4,52 \$ (néant pour l'exercice clos le 30 janvier 2016). Les UAR attribuées le 8 juin 2016 deviennent acquises intégralement une fois la période de performance terminée si les conditions non liées au marché préétablies sont respectées.

La variation du nombre d'UAR en circulation se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2017	30 janvier 2016
	UAR	UAR
	(en milliers)	(en milliers)
En circulation à l'ouverture de l'exercice	-	-
Attribution	409	-
Renonciation	(21)	-
En circulation à la clôture de l'exercice	388	-

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2017, en fonction d'un prix moyen pondéré par action de 5,96 \$ pour les cinq jours de bourse précédant le 28 janvier 2017, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions liée aux UAR de 349 \$ dans les frais de vente et de distribution et de 166 \$ dans les charges administratives (néant pour l'exercice clos le 30 janvier 2016), ainsi qu'un crédit correspondant dans les autres créditeurs non courants.

16. ENGAGEMENTS

Au 28 janvier 2017, les engagements financiers relatifs aux paiements minimaux au titre des contrats de location simple pour les magasins de détail, les bureaux, les véhicules et le matériel, ainsi que les montants se rapportant aux ententes visant l'achat de biens ou services qui ont un droit juridiquement exécutoire sur la société, exclusion faite des montants supplémentaires basés sur les ventes, les taxes et les autres coûts, sont exigibles comme suit :

	Contrats de location simple des magasins et des bureaux	Obligations d'achat	Autres contrats de location simple	Total
D'ici 1 an	78 830 \$	138 372 \$	6 161 \$	223 363 \$
D'ici 2 ans	65 625	3 226	5 063	73 914
D'ici 3 ans	50 717	2 018	3 324	56 059
D'ici 4 ans	38 058	985	15	39 058
D'ici 5 ans	26 719	-	-	26 719
Années subséquentes	24 607	-	-	24 607
Total	284 556 \$	144 601 \$	14 563 \$	443 720 \$

La société loue un certain nombre de magasins de détail et de bureaux aux termes de contrats de location simple. Les contrats de location sont assortis de conditions et de clauses d'indexation ainsi que de droits de renouvellement variables. Les contrats de location ont habituellement une durée maximale de 10 ans et comportent une option de renouvellement d'au plus 5 ans, s'il y a lieu. La majeure partie des contrats de location requièrent des paiements supplémentaires pour couvrir le coût des assurances, les taxes et les frais d'entretien et de services publics. Certaines ententes de location comportent un loyer conditionnel qui est habituellement établi en fonction des produits excédant un montant minimal.

Pour l'exercice clos le 28 janvier 2017, un montant de 152 253 \$ a été comptabilisé en charges dans le résultat net à l'égard des contrats de location simple (162 572 \$ pour l'exercice clos le 30 janvier 2016), dont une tranche de 149 519 \$ (160 282 \$ pour l'exercice clos le 30 janvier 2016) correspond aux paiements minimaux au titre de la location et autres frais liés à la location et une tranche de 2 734 \$ (2 290 \$ pour l'exercice clos le 30 janvier 2016) correspond aux loyers conditionnels.

17. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

	<u>Pour les exercices clos les</u>	
	<u>28 janvier 2017</u>	<u>30 janvier 2016</u>
Produits de dividendes liés aux titres négociables	2 507 \$	2 552 \$
Produits d'intérêts	738	594
Variation nette de la juste valeur des titres négociables	9 575	–
Profit de change	–	4 852
Produits financiers	<u>12 820</u>	<u>7 998</u>
Charges d'intérêts – emprunt hypothécaire	170	286
Variation nette de la juste valeur des titres négociables	–	16 157
Perte de change	2 546	–
Charges financières	<u>2 716</u>	<u>16 443</u>
Produits financiers nets (charges financières nettes) comptabilisé(e)s dans le résultat net	<u>10 104 \$</u>	<u>(8 445) \$</u>

18. BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action est fondé sur un bénéfice net de 10 932 \$ pour l'exercice clos le 28 janvier 2017 (perte nette de 24 703 \$ pour l'exercice clos le 30 janvier 2016).

Le nombre d'actions (en milliers) utilisé dans le calcul du bénéfice (de la perte) par action se présente comme suit :

	<u>Pour les exercices clos les</u>	
	<u>28 janvier 2017</u>	<u>30 janvier 2016</u>
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer le bénéfice (la perte) de base par action	<u>63 330</u>	64 079
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer le bénéfice (la perte) dilué(e) par action	<u>63 330</u>	64 079

Au 28 janvier 2017, un total de 3 842 800 options sur actions étaient exclues du calcul du bénéfice (de la perte) dilué(e) par action (3 609 600 options sur actions au 30 janvier 2016), celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

La valeur de marché moyenne des actions de la société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options sur actions est fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle les options étaient en circulation.

19. PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Sont considérés comme des principaux dirigeants les administrateurs (membres et non-membres de la direction). Le conseil d'administration (qui comprend le chef de la direction et le président) et le chef de l'exploitation sont responsables de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société et sont considérés comme des principaux dirigeants. Les administrateurs participent au plan d'options sur actions, tel qu'il est décrit à la note 15.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération liée aux principaux dirigeants :

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2017	30 janvier 2016
Salaires, rémunération des administrateurs et avantages à court terme	3 102 \$	3 125 \$
Charge de rémunération fondée sur des actions	436	502
	3 538 \$	3 627 \$

Autres transactions entre parties liées

La société loue deux magasins de détail qui appartiennent à des sociétés contrôlées par les principaux actionnaires de la société. Pour l'exercice clos le 28 janvier 2017, la charge locative aux termes de ces contrats de location totalisait 217 \$ (220 \$ au 30 janvier 2016).

La société a engagé des honoraires de 361 \$ au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2017 (505 \$ au 30 janvier 2016) liés à des conseils juridiques généraux et à d'autres services-conseils auprès de cabinets de services professionnels auxquels sont associés des administrateurs externes de la société.

Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

20. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

	Pour les exercices clos les	
	28 janvier 2017	30 janvier 2016
Salaires et avantages du personnel	232 021 \$	242 020 \$
Charges liées aux régimes à prestations définies	2 517	2 091
Charge de rémunération fondée sur des actions	1 277	993
	235 815 \$	245 104 \$

21. FACILITÉ DE CRÉDIT

Au 28 janvier 2017, la société disposait de lignes de crédit d'exploitation non garanties consenties par des banques à charte canadiennes, d'un montant pouvant atteindre 75 000 \$ ou son équivalent en dollars américains. Au 28 janvier 2017, une tranche de 9 745 \$ (14 134 \$ au 30 janvier 2016) de ces lignes de crédit d'exploitation était affectée aux fins de lettres de crédit de soutien et de lettres de crédit documentaires.

22. GARANTIES

La société a octroyé à des tiers des lettres de crédit de soutien irrévocables obtenues auprès d'institutions financières hautement cotées afin d'indemniser ces tiers advenant que la société manque à ses obligations contractuelles. Au 28 janvier 2017, l'obligation potentielle maximale aux termes de ces garanties s'élevait à 2 750 \$ (2 750 \$ au 30 janvier 2016) et les lettres de crédit de soutien viennent à échéance à diverses dates au cours de l'exercice qui sera clos le 3 février 2018. La tranche conditionnelle de la garantie est comptabilisée lorsque la société juge probable qu'un paiement lié à cette garantie doit être versé à l'autre partie au contrat ou à l'autre partie à la garantie. La société n'a inscrit aucun passif à l'égard de ces garanties, car elle ne prévoit pas faire de paiement pour ces éléments.

23. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	28 janvier 2017	30 janvier 2016
Opérations sans effet sur la trésorerie		
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles inclues dans les fournisseurs et autres créditeurs	973 \$	2 172 \$

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement comptable et justes valeurs

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comporte pas d'information sur la juste valeur pour les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur. La société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers courants (autres que ceux énumérés ci-dessous) se rapproche de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

	28 janvier 2017						
	Valeur comptable				Juste valeur		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur des instruments de couverture	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur							
Actif financier dérivé	– \$	1 386 \$	– \$	1 386 \$	– \$	1 386 \$	1 386 \$
Titres négociables	54 764 \$	– \$	– \$	54 764 \$	54 764 \$	– \$	54 764 \$
Passifs financiers évalués à la juste valeur							
Passif financier dérivé	– \$	3 160 \$	– \$	3 160 \$	– \$	3 160 \$	3 160 \$
Passifs financiers non évalués à la juste valeur							
Dette à long terme	– \$	– \$	1 655 \$	1 655 \$	– \$	1 704 \$	1 704 \$
	30 janvier 2016						
	Valeur comptable				Juste valeur		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur des instruments de couverture	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur							
Actif financier dérivé	– \$	14 405 \$	– \$	14 405 \$	– \$	14 405 \$	14 405 \$
Titres négociables	45 189 \$	– \$	– \$	45 189 \$	45 189 \$	– \$	45 189 \$
Passifs financiers évalués à la juste valeur							
Passif financier dérivé	– \$	1 816 \$	– \$	1 816 \$	– \$	1 816 \$	1 816 \$
Passifs financiers non évalués à la juste valeur							
Dette à long terme	– \$	– \$	3 551 \$	3 551 \$	– \$	3 686 \$	3 686 \$

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices clos le 28 janvier 2017 et le 30 janvier 2016.

Instrument financiers dérivés

Au cours de l'exercice, la société a conclu avec ses banques des contrats de change à terme visant le dollar américain. Ces contrats de change se prolongent sur une période d'au plus 12 mois.

Les contrats de change en cours pour les exercices clos le 28 janvier 2017 et le 30 janvier 2016 se détaillent comme suit :

	28 janvier 2017				
	Prix d'exercice moyen	Montant notionnel en \$ US	Actif financier dérivé	Passif financier dérivé	Montant net
Contrats de change désignés comme couvertures de flux de trésorerie					
Contrats à terme	1,319 \$	197 000 \$	1 386 \$	(3 160) \$	(1 774) \$
			<u>1 386 \$</u>	<u>(3 160) \$</u>	<u>(1 774) \$</u>

	30 janvier 2016				
	Prix d'exercice moyen	Montant notionnel en \$ US	Actif financier dérivé	Passif financier dérivé	Montant net
Contrats de change désignés comme couvertures de flux de trésorerie					
Contrats à terme	1,325 \$	168 000 \$	14 405 \$	(1 816) \$	12 589 \$
			<u>14 405 \$</u>	<u>(1 816) \$</u>	<u>12 589 \$</u>

Aucune partie inefficace n'a été comptabilisée dans le résultat net, car la variation de la juste valeur utilisée pour calculer la partie inefficace des instruments de couverture était identique ou inférieure à la variation de la juste valeur employée pour déterminer la partie inefficace des éléments couverts.

25. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société peut parfois avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques associés aux fluctuations des cours de change. Le recours à des instruments financiers dérivés est encadré par les politiques de gestion des risques de la société. Ces politiques, qui sont approuvées par le conseil d'administration, sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de prix sur instruments de capitaux propres sont présentées ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres négociables, des clients et autres débiteurs et des contrats à terme sur devises. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des contrats à terme sur devises en traitant avec des institutions financières canadiennes. Les titres négociables de la société consistent en des actions privilégiées de sociétés ouvertes canadiennes hautement cotées. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant.

Au 28 janvier 2017, l'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	120 265 \$
Titres négociables	54 764
Clients et autres débiteurs	4 256
Actif financier dérivé	1 386
	<u><u>180 671 \$</u></u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. L'échéance contractuelle de la plupart des fournisseurs et autres créditeurs est d'au plus 12 mois. Au 28 janvier 2017, la société disposait de liquidités importantes, soit d'un montant de 175 029 \$ sous forme de trésorerie, d'équivalents de trésorerie, et des titres négociables. En outre, la société dispose de facilités de crédit non garanties de 75 000 \$ assujetties à des révisions annuelles. La société a financé les coûts associés à l'addition de magasins au moyen de fonds autogénérés et ses facilités de crédit non garanties servent à financer ses besoins en fonds de roulement saisonniers liés à l'achat de marchandises en dollars américains. La dette à long terme de la société consiste en un emprunt hypothécaire portant intérêt au taux de 6,40 %, venant à échéance en novembre 2017 et garanti par le centre de distribution de la société.

Risque de change

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats d'options sur devises ou de contrats à terme de gré à gré d'au plus 12 mois, et des achats sur le marché au comptant. Un contrat d'option sur devises consiste en une option ou une obligation d'acheter des devises auprès d'une contrepartie. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieure d'une devise à un prix et à une date déterminés. La société conclut certains contrats de change à terme admissibles qu'elle désigne comme

instruments de couverture des flux de trésorerie, ce qui a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion liés à l'évaluation à la valeur de marché relatifs aux instruments couverts admissibles à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les contrats de change qui ont été réglés au cours de l'exercice 2017 ont été désignés comme couvertures de flux de trésorerie et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Le risque sous-jacent aux contrats de change est identique au risque couvert et, par conséquent, la société a établi un ratio de 1:1 pour l'ensemble des couvertures de risque de change.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains, constitués principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'un montant de 24 991 \$ et de dettes fournisseurs s'élevant à 42 071 \$, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur le résultat net. Au 28 janvier 2017, une hausse ou une baisse de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une augmentation ou une diminution respective de 1 103 \$ du résultat net de la société pour l'exercice clos le 28 janvier 2017.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers dérivés (lesquels sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie), afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global. Au 28 janvier 2017, une hausse ou une baisse de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une diminution de 9 163 \$ ou une augmentation de 9 807 \$, respectivement, des autres éléments du résultat global de la société pour l'exercice clos le 28 janvier 2017.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie de la société. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se répercutent sur le résultat de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont principalement investis dans des dépôts à court terme auprès des grandes institutions financières canadiennes. La société dispose de facilités de crédit d'emprunt et de fonds de roulement non garanties disponibles d'au plus 75 000 \$, ou son équivalent en dollars américains, qu'elle utilise pour les lettres de crédit documentaires et lettres de crédit de soutien, et elle finance les montants prélevés sur ces facilités à mesure que les paiements sont exigibles.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt au 28 janvier 2017 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 28 janvier 2017, la société a gagné des intérêts créditeurs de 738 \$ sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une hausse du résultat net de 839 \$ ou à une baisse du résultat net de 667 \$, respectivement. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

Risque de prix sur instruments de capitaux propres

Le risque de prix sur instruments de capitaux propres est lié aux titres négociables. La société gère la composition de son portefeuille de placements en titres de capitaux propres en fonction des attentes à l'égard du marché. Les placements importants au sein du portefeuille sont gérés de façon individuelle et toutes les décisions de vente ou d'achat sont approuvées par le chef de la direction.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de prix sur instruments de capitaux propres au 28 janvier 2017 afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours des titres négociables de la société aurait une incidence sur le résultat net. Les placements en titres de capitaux propres de la société consistent essentiellement en des actions privilégiées de sociétés ouvertes canadiennes. La société est d'avis que la variation des taux d'intérêt a une incidence sur le cours du marché de ces titres. Une hausse ou une baisse de 5 % du cours du marché de ces titres au 28 janvier 2017 se traduirait respectivement par une augmentation ou une diminution de 2 738 \$ du résultat net pour l'exercice clos le 28 janvier 2017. Les titres de capitaux propres de la société sont assujettis au risque de marché et, par conséquent, l'incidence sur le résultat net pourrait être, en définitive, plus importante que ce qui est indiqué ci-dessus.

26. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société sont les suivants :

- s'assurer de disposer des liquidités nécessaires au financement interne des projets d'immobilisations;
- maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché;
- offrir un rendement adéquat aux actionnaires.

Le capital de la société se compose de la dette à long terme et des capitaux propres. La société affecte principalement son capital au financement des hausses des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de même qu'aux dépenses d'investissement en immobilisations liées à l'ajout de nouveaux magasins, aux projets de rénovation des magasins existants, à l'infrastructure de technologies de l'information y compris le commerce électronique, ainsi qu'aux améliorations apportées aux bureaux et au centre de distribution. La société comble actuellement ces besoins de financement au moyen de fonds autogénérés. La dette à long terme de la société consiste en un emprunt hypothécaire à l'égard du centre de distribution, qui devrait être remboursé intégralement en novembre 2017. La société dispose de lignes de crédit d'exploitation non garanties qu'elle utilise pour remplir ses engagements à l'égard des achats de marchandises faits en dollars américains. La société n'a aucune dette à long terme, hormis le solde de l'emprunt hypothécaire lié au centre de distribution, ce qui fait que le résultat net tiré des activités d'exploitation est disponible à des fins de réinvestissement dans la société ou de distribution à ses actionnaires. Le conseil d'administration ne fixe pas de critères quantitatifs quant au rendement du capital investi à l'intention de la direction, mais il favorise une croissance durable et rentable d'un exercice à l'autre. Trimestriellement, le conseil d'administration revoit aussi le montant des dividendes versés aux actionnaires de la société et surveille les activités du programme de rachat d'actions. La société ne dispose pas d'un plan de rachat d'actions établi et les décisions de vente et d'achat sont prises individuellement pour chaque transaction en fonction des cours du marché et des restrictions prévues dans la réglementation. La société n'est pas soumise, aux termes de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.